1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdsbyk-037
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one
2.5.2 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdsbyk-037
Company	BYK-Chemie GmbH
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdsbyk-037**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdsbyk-037

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdsbyk-037**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	BYK-Chemie GmbH
État physique	liquide
Forme	liquide visqueux
pH	Non disponible
Usage	Antimousse (mélange)
Date FDS	2019-08-01

La FDS date du 2019-08-01. Elle a donc 7 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n’a pas identifié d’erreur de classification dans la FDS.

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Not Applicable

Pictogrammes (SGH) :

Mentions de danger :

Conseils de prudence :

Transport :

- ADR : -
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : -
- IATA : -

- UN : -

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : *Pas d’information disponible dans le document.*

eyes : • Retirer les lentilles de contact si présentes.
• Protéger l’œil intact (ex : couvrir ou recouvrir).
• En cas d’irritation qui persiste, consulter un médecin spécialiste.

ingestion : • Maintenir la voie respiratoire dégagée.
• Ne pas faire boire de lait ni de boissons alcoolisées.
• Ne jamais donner quoi-que-soit à une personne inconsciente.
• Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

inhalation : • En cas d’inconscience, placer la personne en position latérale stable.
• Appeler un médecin immédiatement.
• Si les troubles persistent, consulter un professionnel de santé.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : 247-500-7

Concentration :from 0.0 to 0.0

Dangers :

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : 220-239-6

Concentration :from 0.0 to 0.0

Dangers :

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants jetables en PVC – délai de rupture : 120 min. Aucun détail sur l'épaisseur ou le type de gants au-delà du matériau PVC.
Yeux	Lunettes de sécurité – aucune spécification supplémentaire (matériau, épaisseur, type de verre, etc.) est indiquée.
Peau	-
Système respiratoire	- Aucun équipement respiratoire individuel n'est normalement nécessaire pour la manipulation du produit.
Corps	- Vêtement de protection corps – aucune description supplémentaire (matériau, coupe, niveau de protection) n'est fournie dans le texte.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8). - Ne pas manger, fumer ni boire dans la zone de travail.
Conditions d’un stockage sûr, y compris d’éventuelles incompatibilités	Les conditions de stockage sûr indiquées sont: - Les installations et le matériel électrique doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. - Le produit doit être conservé dans des récipients adaptés et fermés pour l’élimination. - Aucun matériau particulier n’est signalé comme à éviter lors du stockage; le produit ne se décompose pas s’il est entreposé et utilisé conformément aux prescriptions. Les incompatibilités potentielles: - Éviter les oxydants forts.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Antimousse (mélange)